

*Accès à l'information*

**Des voix:** Bravo!

**M. Beatty:** Tous ceux qui ont parlé de la question à leurs électeurs ont constaté que les Canadiens redoutent vivement la possibilité d'un usage abusif du numéro d'assurance sociale. Ils pensent que cela peut menacer la vie privée et la liberté de culte. Pas plus tard que la semaine dernière, une retraitée de ma circonscription m'a appelé pour me dire que le gouvernement a proramé son ordinateur pour qu'il inscrive son nom et son adresse sur son chèque de pension, et comme ce chèque lui est envoyé dans une enveloppe à fenêtre, tout le monde peut lire son numéro d'assurance sociale. Voilà comment le gouvernement respecte le caractère privé de certains renseignements. Voilà comment il traite le numéro d'assurance sociale des citoyens âgés. Il le place dans l'enveloppe de manière qu'on puisse le voir de l'extérieur.

Le numéro d'assurance sociale sert de plus en plus de méthode de classement. Dans le secteur privé comme dans le secteur public, les diverses organisations s'en servent pour classer des renseignements sur les particuliers. Abuser ainsi du numéro d'assurance sociale, divulguer ainsi un renseignement confidentiel, le numéro d'assurance sociale d'un particulier, aussi bien dire remettre un passe-partout qui donne accès à une rangée de maisons dont chacune est munie de la même serrure. Ce qui ne veut pas dire qu'en changeant la serrure il devient impossible pour un étranger de s'introduire dans la maison. C'est dire plutôt que tous les occupants ont la même clé, qu'ils se servent tous de la même clé, et qu'une fois en possession de cette clé, ils peuvent facilement s'introduire dans toutes les maisons. C'est précisément là le danger de l'abus des numéros d'assurance sociale. Le gouvernement feint d'ignorer ce problème.

● (1700)

C'est pourquoi j'ai proposé une série de motions qui tentent de rétablir la partie du projet de loi qui restreindrait l'usage du numéro d'assurance sociale et respecterait le droit des Canadiens à leur vie privée.

Un fait de mauvais augure devrait préoccuper les Canadiens. Le gouvernement a déclaré que même si le numéro d'assurance sociale était aboli, la vie privée ne serait pas mieux protégée. C'est absolument vrai. Personne n'a jamais prétendu que les intrusions dans la vie privée seront éliminées si nous abolissons le numéro d'assurance sociale. Toutefois, il convient de se demander si le gouvernement devrait encourager la prolifération d'un seul chiffre d'identité et son utilisation dans le secteur public et le secteur privé, compte tenu de ses répercussions dans la vie privée.

Une question qui n'a pas été débattue à la Chambre semble avoir échappé à l'attention du public, et c'est une déclaration du secrétaire d'État (M. Regan) qui a annoncé une dépense de \$15,000 pour faire une étude sur l'opportunité de réduire nos documents de citoyenneté aux dimensions d'un portefeuille. Tous les nouveaux Canadiens, les personnes qui ont assisté à une cérémonie d'assermentation de nouveaux citoyens le savent, reçoivent un certificat de citoyenneté canadienne qu'ils peuvent glisser dans leur portefeuille. La plupart des Canadiens l'ignorent, mais les Canadiens de naissance peuvent

également obtenir ce certificat de citoyenneté. Sauf erreur, il coûte \$8 à l'heure actuelle.

Quels sont les renseignements qui y figurent? Il fournit tout d'abord le nom du titulaire au long, précise ensuite qu'il est citoyen canadien, comprend sa photographie, indique s'il y a lieu ses autres noms, sa date de naissance, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, sa taille, son poids et la couleur de ses yeux. Selon le secrétaire d'État, chacun de ces certificats est numéroté pour le distinguer des autres.

Rappelons-nous qu'en 1971, on a interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à Saskatoon. Selon le *Globe and Mail* du 25 octobre 1971, le premier ministre prévoyait l'usage de cartes d'identité:

Saskatoon—Le premier ministre Pierre Trudeau a laissé entendre hier qu'à son avis on exigerait un jour de tous les Canadiens le port obligatoire de la carte d'identité.

«Mais je ne suis pas impatient d'en arriver là, ne serait-ce qu'à cause de toute la bureaucratie nécessaire pour émettre ces cartes et les tenir à jour. J'espère que nous pourrions retarder ce jour aussi longtemps que possible.»

Un système de cartes d'identité personnelles obligatoires entraînerait inévitablement, a-t-il déclaré, l'octroi de pouvoirs spéciaux aux policiers pour leur permettre d'interpeller les gens afin de vérifier leur identité. On serait de même inévitablement tenu de produire sa carte d'identité chaque fois qu'on s'inscrirait à l'hôtel, qu'on ferait une demande d'emploi, et ainsi de suite.

Pour toutes ces raisons, il a dit trouver répugnant un tel empiètement sur les droits privés des Canadiens et préférer que les citoyens circulent librement, sans être astreints à une telle exigence.

Le premier ministre a tenu ces propos sur la nécessité éventuelle de cartes d'identité au cours d'une période de questions avec les étudiants de l'Université de la Saskatchewan. Un étudiant avait demandé à M. Trudeau s'il croyait personnellement qu'un tel système était souhaitable et nécessaire.

Le premier ministre n'a pas dit pourquoi il croyait que les Canadiens pourraient un jour être obligés de porter une carte d'identité.

Le gouvernement répliquera que le port de cette carte d'identité est facultatif, qu'elle n'a rien d'obligatoire et qu'on n'a pas à la produire pour s'identifier lorsqu'on veut encaisser un chèque, lorsqu'on s'inscrit à l'hôtel ou lorsqu'on remplit un formulaire de demande de services. Toutefois, cet argument est précisément celui que nous avons entendu à maintes reprises à propos de l'utilisation du numéro d'assurance sociale. Si une personne tient à se passer de certains services, libre à elle de le faire. Elle peut tout simplement décider de ne pas montrer sa carte et se retirer de la société. Si l'on permet à cette tendance de se développer sans entrave et si le gouvernement encourage les Canadiens à se doter de pareilles cartes et en favorise la prolifération, nous nous retrouverons—non pas à dessein, mais par défaut—dans la situation que le premier ministre jugeait inévitable en 1971; les citoyens devront porter sur eux des papiers d'identité.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous êtes sur le point de me signaler que mon temps de parole est écoulé. Je termine donc en disant que le gouvernement a eu l'occasion d'intervenir à propos du non-respect du droit à la vie privée en ce qui concerne le numéro d'assurance sociale. Le gouvernement avait le moyen, avec ce projet de loi, d'empêcher que pareille situation ne se produise. Mais il a préféré ne rien faire. Cette question n'est pas abordée dans le projet de loi. Voilà pourquoi, si le projet de loi est un progrès dans bien des domaines, il comporte néanmoins une sérieuse lacune. Le Parlement devrait chercher à l'améliorer et à combler cette lacune sans plus tarder.